



**SOUTENEZ LE DEVELOPPEMENT
DU BASKETBALL FRANÇAIS**

TAXE D'APPRENTISSAGE 2016

UN SUCCES POPULAIRE HISTORIQUE

La Fédération Française de Basketball assure l'organisation et le développement de ce sport d'équipe, accessible au plus grand nombre et aux valeurs fortes, sur chaque territoire français de métropole et d'outre-mer.

Pour la sixième année consécutive, la FFBB dépasse son précédent record en atteignant le nombre historique de 600 169 licenciés à la fin de la saison 2014-2015. Le basket-ball conforte ainsi sa place de 2^{ème} sport collectif le plus pratiqué en France.

Grâce aux actions menées depuis sa création en 1932, la FFBB est aujourd'hui une fédération incontournable du milieu sportif français.

DES EQUIPES DE FRANCE PERFORMANTES

Depuis quatre ans, les équipes nationales enchaînent les victoires jusqu'au plus haut niveau international.

Cette année a encore été marquée par les résultats exceptionnels de la France lors de l'Eurobasket 2015.

EQUIPE DE FRANCE MASCULINE



- CHAMPIONS D'EUROPE 2013
- MÉDAILLE DE BRONZE COUPE DU MONDE 2014
- MÉDAILLE DE BRONZE CHAMPIONNAT D'EUROPE 2015

EQUIPE DE FRANCE FÉMININE



- VICE-CHAMPIONNES OLYMPIQUES 2012
- VICE-CHAMPIONNES D'EUROPE 2013
- VICE-CHAMPIONNES D'EUROPE 2015

DIRIGEANTS, BÉNÉVOLES ET SALARIÉS

241
Formations modulaires
en comptabilité, communication,
juridique...

115
Formés
en Université d'été / d'automne

TECHNICIENS

4000
Formations d'animateur et initiateur
de basket-ball

1200
Certificats de Qualification Professionnelle
obtenus

220
Diplômes de préparateur physique
de basket-ball

36
Diplômes d'assistant vidéo
de basket-ball
obtenus

53
Diplômes d'Etat et d'entraîneur fédéral
de basket-ball obtenus

47
Diplômes d'Etat Supérieur et d'entraîneur professionnel
de basket-ball obtenus

200
Formations agent de joueur

OFFICIELS

12
Arbitres Internationaux formés

4400
Arbitres de départements formés

1986
Arbitres de régions formés

7000
OTM formés

30
Statisticiens formés

364
Arbitres du championnat de France formés

UNE POLITIQUE FEDERALE TOURNEE VERS LA FORMATION

Le succès du basket-ball français est lié à une politique de formation dynamique, principal levier pour répondre aux besoins de professionnalisation des clubs et à l'évolution des métiers. Cet engagement est renforcé depuis 2011 par la création de l'Institut National de Formation du BasketBall, afin de promouvoir une offre de formation efficace auprès de l'ensemble des clubs, comités départementaux et ligues régionales.

L'engagement de la Fédération dans de nouveaux champs de compétence (Basket Santé, 3x3), la prise en compte des priorités gouvernementales (accès à l'emploi des jeunes, lutte contre les incivilités, prévention des risques), les dernières approches territoriales et l'approbation d'un plan citoyen sont autant de thématiques que l'INFFBB intègre dans ses projets de formation.

L'Institut dispense ainsi des formations dont il assure la conception et la mise en œuvre, destinées à l'ensemble des familles du basket-ball.



Le basket-ball français poursuit sa progression : plus de 600 000 licenciés, une image positive, des résultats constants au plus haut-niveau à l'international, un public de plus en plus nombreux dans nos salles et devant les écrans de télévision.

Notre système de formation fédérale performant joue un rôle essentiel dans cette évolution. En se formant, chaque joueur, technicien, officiel ou dirigeant contribue à la professionnalisation de notre sport et à l'optimisation de ses capacités à atteindre le haut niveau. Vous aussi, participez au développement du basket-ball français en soutenant la politique de formation de la FFBB.

Jean-Pierre SIUTAT
Président de la Fédération Française de Basketball



POURQUOI VERSER VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE A LA FFBB ?

Le soutien des entreprises en 2015 a permis à l'INFBB d'offrir des formations diplômantes et professionnalisantes de qualité, nécessaires à la structuration du basket-ball.

Votre contribution en 2016 permettra à l'Institut de poursuivre ses objectifs de développement :

- Rénover ses parcours initiaux de formation
- Renforcer l'efficacité de ses formations ouvertes à distance
- Poursuivre l'ouverture de ses formations à l'apprentissage
- Assurer le suivi de l'encadrement via les formations des intervenants auprès des jeunes publics
- Consolider l'offre de formation existante et l'orienter sur la thématique du Basket Santé
- Accompagner les joueuses et joueurs dans leur reconversion professionnelle

QU'EST-CE QUE LA TAXE D'APPRENTISSAGE ?

La taxe d'apprentissage permet de financer le développement de l'apprentissage et de l'enseignement technologique et professionnel.

Elle correspond au minimum à 0,68 % de la masse salariale 2015, dont :

- 51 % destinés à la Fraction Régionale pour l'Apprentissage et versés aux régions via le Trésor Public
- 26 % destinés au **Quota** et versés aux Centres de Formation d'Apprentis (CFA)
- 23 % destinés au **Hors Quota** et versés aux établissements d'enseignement technologique, professionnel ou supérieur, répartis en 2 catégories A et B

Les entreprises doivent acquitter la taxe d'apprentissage auprès des OCTA **au plus tard le 29 février 2016**.



Depuis 2015, la Fédération Française de Basketball adhère au CFA des Métiers du Sport et de l'Animation de l'ARFA, afin d'ouvrir à l'apprentissage sa formation DE-JEPS spécialité perfectionnement sportif – mention BasketBall en Ile de France.

Vous pouvez donc désormais soutenir l'INFBB en orientant votre versement :

- Directement à la FFBB via le Hors Quota : la Fédération est habilitée pour la catégorie A et B
- Par l'intermédiaire de l'ARFA via le Quota afin de développer l'apprentissage dans les métiers du basket



INSTITUT NATIONAL DE FORMATION DU BASKETBALL

Pour tout renseignement
contactez Florence BAUDRY

taxeapprentissage@ffbb.com